

Commune de Pouilley-Français

LE CADRE DE VIE

1. Les liaisons routières – Les rues et le plan d’alignement
2. Le paysage et la morphologie
3. Le réseau hydrographique et les ruisseaux
4. La géologie et la géomorphologie
5. L’hydrogéologie
6. La climatologie
7. La végétation
8. La ripisylve
9. La faune
10. Le diagnostic écologique

Commune de Pouilley-Français

1. LE CADRE DE VIE

Situé à 16 kilomètres au sud-ouest de Besançon, Pouilley-Français fait partie de ces petits villages qui composent la seconde couronne urbaine de la capitale bisontine, dans un territoire encore végétal. C'est une commune qui s'étire dans le sens nord-sud pour se terminer en pointe au hameau de Candart, en créant une enclave dans le finage de Saint-Vit.

La topographie montre la cohérence qui existe au niveau du village entre le relief local, les circulations des flux représentés par les ruisseaux, la voirie et l'implantation du bâti. La trame bâtie montre quelle est la configuration du village ; son centre historique apparaît compact au regard des extensions qui jalonnent les axes. Les différentes ruptures dans l'espace communal que supporte la commune, montrent que l'homogénéité et l'identité du village sont à rechercher dans l'évolution du village.

Une approche sociale sur l'accroissement de la population, de ses tranches d'âges, ainsi qu'une étude des types et du statut des logements, permettent aujourd'hui de mieux comprendre l'histoire récente de Pouilley-Français et de mettre en évidence les besoins réels pour mieux entrevoir son évolution.

1. Les liaisons routières – Les rues et le plan d'alignement

1826 - Le système des routes du département offre de faciles communications entre les lieux les plus importants du ressort, et des communications de ces lieux aux principales villes du royaume. Les divers points intermédiaires du département communiquent entre eux par des chemins vicinaux dont l'entretien et la rectification sont l'objet de la vive sollicitude du préfet du département. Ces chemins, peut-être trop nombreux, seront réduits à la juste proportion des besoins. Les routes se divisent en trois classes : *les routes royales*, entretenues sur les fonds du trésor ; *les routes départementales*, entretenues au moyen de fonds alloués dans les budgets des dépenses variables et facultatives départementales ; *et en chemins vicinaux*, à la charge des communes, conformément à la loi du 28 juillet 1824.

Il y a cinq routes royales, dont la quatrième, sous l'ancien n° 91, dite de *Moulins à Bâle*, parcourt le département dès *Saint-Vit à Besançon* (porte de Paris), et de cette ville jusqu'à la frontière, en passant par *Roulans, Baume, Clerval et Pont-de-Roide*. Sa longueur totale est de 8 myriamètres et demi. Elle sera indiquée maintenant sous le n° 73.

Le 1^{er} mars 1841, le Conseil général exprime le vœu que l'administration fasse établir des plans généraux de tous les bourgs et villages du département :

Les considérations les plus puissantes, celles de salubrité, de sécurité, de garanties des propriétés particulières et communales recommandent cette mesure. Elle est en outre le complément nécessaire de l'organisation du service des chemins vicinaux : ce ne sera en effet qu'au moyen de plans généraux d'alignement qu'on arrivera à assurer l'exécution entière des dispositions du règlement général sur ce service. Ce travail important est confié au géomètre en chef du cadastre. La dépense variera suivant le plus ou le moins d'étendue de chaque village, mais elle ne s'élèvera, terme moyen, qu'à environ 160 francs par commune. Il n'est donc aucune commune pour laquelle la modicité des ressources puisse être un obstacle réel à l'établissement de ce travail.

Outre les grands axes qui traversent le village d'est en ouest - l'autoroute 36, la route nationale 73 et la voie ferrée - un ensemble de routes départementale et communales parcourent son territoire ; elles rayonnent à partir du centre de l'agglomération :

- La route départementale 233, qui relie la route départementale 673 au village, traverse celui-ci et rejoint Villers-Buzon au nord,

- La route communale n° 4 *de la Joliotte*, qui conduit à Dannemarie-sur-Crête,
- La route communale n° 5 *de Rompré*, qui mène à Boismurie,
- La voie communale n° 7 *du Rosier*, aujourd'hui, *rue du Stade*, qui conduit au hameau de l'Étang, dépendant de Corcondray. Elle s'appelle autrefois chemin de *l'Étang Girard-le-Grand*.

2. Le paysage et la morphologie

La commune de Pouilley-Français, de latitude 47° 12' 29'' Nord et de longitude 5° 50' 43'' Est, est située dans la partie sud des Avant-Monts du Jura, en bordure du faisceau bisontin. Étirés dans la direction nord-sud, ses 608 hectares présentent un relief légèrement vallonné. L'altitude moyenne au coeur du village est de 265 mètres ; la partie nord qui est la plus élevée avec une altitude maximale de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, *au bois des Âges*, est bordée par une dépression où se situent les villages de Villers-Buzon, Corcondray et le hameau de l'Étang. Une vallée légèrement encaissée borde l'est de la commune où serpente le *ruisseau de l'Ancien moulin* ou *ruisseau du Pontot*, dont la source, située sur la commune, se trouve à une altitude de 227 mètres.

Le paysage est dans l'ensemble très ouvert. Champs cultivés (dans la partie nord essentiellement), prairies pâturées et prairies de fauche occupent la majeure partie du territoire communal. La forêt communale et privée couvre 120 hectares, soit un peu plus de 1/6^{ème} du territoire, avec les bois *de Servole, des Âges, à l'Âge de la Mûrie, de la Mignonne* et le *Gros-Bois*.

Cinq petits ruisseaux bordés, soit par une forêt, soit par une végétation herbacée particulière, éléments végétaux qui contribuent à l'enrichissement et à la diversification du paysage, parcourent la commune. Ce sont :

- Le *ruisseau du Pontot*, qui marque la limite communale à l'est ;
- Le *ruisseau du Rompré*, qui s'appelle autrefois le *ruisseau de la Fontaine* qui rejoint le *ruisseau du Chaucheu* au lieu-dit *au Reteu*. Le ruisseau qui en résulte se termine par une perte ;
- Deux ruisseaux temporaires qui ne se révèlent que lors de fortes pluies, coulent sur la partie nord de la commune, au lieu-dit *Lavernau*, le *ruisseau de Rougeterre* et le *ruisseau de la Masselotte* qui est coupé par l'autoroute, sur la route qui mène au hameau de *Boismurie*, qui, en 1968, cesse d'être une commune pour être rattaché à Saint-Vit.

3. Le réseau hydrographique et les ruisseaux

Le réseau hydrographique est relativement complexe sur le territoire. Il se voit conditionné, d'une part, par la géologie locale et d'autre part, par les constructions des grandes infrastructures telles que l'autoroute 36, la route nationale 73 et la voie ferrée. La situation peut se résumer de la manière suivante. Les ruisseaux naissent à l'amont du bassin versant. La plupart sont en partie directement alimentés par les eaux de ruissellement de l'autoroute, ils traversent la commune en subissant de manières plus ou moins contraignantes les phénomènes d'urbanisation et de cultures intensives. Ils se perdent dans le réseau souterrain par des dolines ; les hautes eaux non infiltrées dans ce réseau karstique ruissellent vers l'aval du bassin versant avant d'être arrêtées par le talus de la voie ferrée. Ils resurgissent à l'aval de celle-ci et circulent en réseau superficiel jusqu'au Doubs.

Le chevelu hydrographique du bassin versant amont se présente de la manière suivante :

- Le *ruisseau du Pontot* longe sur sa plus grande partie la limite communale entre Pouilley-Français et Dannemarie-sur-Crête,
- Le *ruisseau de Rompré*, traverse le village, à l'aval duquel il s'infiltré dans la perte dite *des Pièces* ; en cas de hautes eaux, les eaux de débordement peuvent s'écouler jusqu'au *ruisseau de la Masselotte* en aval de la route communale *de Chaillou*,
- Le *ruisseau du Chaucheu* rejoint celui du Rompré peu avant la station d'épuration,

- Le *ruisseau de Rougeterre* traverse le lieu-dit *du Lavernau* et se perd dans le réseau karstique souterrain en aval du passage sous l'autoroute ; sans doute existe-t-il une relation souterraine entre ce ruisseau et celui *du Chaucheu*,
- La *Masselotte*, ruisseau temporaire, naissant au sud du *bois des Âges*, passe sous l'autoroute.

Sur la partie aval du bassin versant (à l'aval des voie ferrée et route nationale) les ruisseaux sont relativement peu remodelés. Tous les ruisseaux de ce secteur convergent aux environs du *moulin de Benusse* pour aller se jeter dans le Doubs.

4. La géologie et la géomorphologie

Le territoire de la commune est marqué par une pente qui relie les altitudes extrêmes de 300 mètres au nord dans le *bois des Âges* à 226 mètres au sud près du *moulin de Benusse*. La morphologie est marquée par un moutonnement général et une dépression à l'est, occupée par le *ruisseau du Pontot*. Du point de vue structural, on peut noter la présence de plusieurs accidents tectoniques, dont deux qui isolent un compartiment à l'est et au sud de la commune suivant le cours du *ruisseau du Pontot*. Ce compartiment laisse apparaître les calcaires du Jurassique inférieur, du Bajocien au nord, du Bathonien à la pointe sud.

Un autre accident à l'ouest, de direction nord-ouest et sud-est, met en contact le Jurassique inférieur avec lui-même puis avec le Lias au nord. Les marnes sont également faillées par des accidents superposés de direction nord-est et sud-ouest. Ces marnes sont soit en contact normal, soit en contact tectonique avec les calcaires du Jurassique inférieur. Au nord-ouest du village, le contact est masqué par des formations superficielles, argileuses et limoneuses, que l'on retrouve sur les calcaires au sud du *bois de Servole*.

Les pendages indiquent un plongement vers le sud-est de la série marnes du Lias et calcaires du Jurassique inférieur, sauf dans la dépression du *ruisseau du Pontot*.

On peut observer aussi trois unités lithologiques, dont les deux premières sont tectoniques comme en témoignent la présence de failles et le pendage général vers le sud-est :

- Les marnes du Lias au nord (*Bois des Âges, bois de Servole*) ;
- Les calcaires du Bajocien et du Bathonien pour le reste de la commune.

Des formations superficielles argileuses et limoneuses au nord-ouest du village et au sud du *bois de Servole*, sont disposées sur les marnes ou sur les calcaires.

L'analyse géologique des sols les classe en cinq zones dont les caractéristiques liées aux risques de pollution sont les suivantes :

- **Zone 1** : calcaires du Jurassique moyen. Elle se situe sur 80% de la surface du village depuis la limite communale à *Vanet* jusqu'au bas du *chemin de la Mignonne* à Candart.

Ce sont des calcaires fissurés avec karst très développé, d'où une très forte transmissivité avec un aquifère potentiellement très productif à productif. Ces formations calcaires, de par leur degré de karstification, sont très vulnérables. Par suite de leur caractère fortement transmissif, elles peuvent permettre à des polluants de se propager rapidement avec une faible dispersion.

En conséquence, la contamination peut atteindre les résurgences et peut s'étendre même aux cours d'eau permanents. L'analyse des eaux renseigne avantagement de l'évolution de leur qualité.

- **Zone 2** : placage d'alluvions décalcifiées et d'alluvions anciennes sur les karsts du Jurassique moyen et supérieur. Elle se situe de part et d'autre de l'autoroute à la *Masselotte* et au *Chaucheu*, ainsi que sur un autre secteur qui correspond à l'*aire de repos*

du bois de Servole et la partie occupée par la société des autoroutes Paris Rhin-Rhône, toujours au bois de Servole.

Ces formations alluvionnaires sont d'une bonne perméabilité avec un aquifère potentiellement productif à peu productif. La qualité des eaux souterraines est bonne. Ces formations alluvionnaires sont de perméabilité moyenne à médiocre. Elles constituent un frein à la pénétration de polluants vers le karst sous-jacent.

- **Zone 3** : marnes et argiles du Lias. Elle se situe à l'Eau de la Vie et au bois des Âges, et longe la limite communale jusqu'au bois de Servole.

Ces marnes et argiles sont d'une faible perméabilité avec un aquifère peu ou pas productif. La qualité des eaux souterraines est bonne. Une pollution se propagerait difficilement en restant sans grande portée.

- **Zone 4** : formations limono-argileuses sur alluvions. Elle se situe en limite communale, longe le ruisseau du Pontot jusqu'au moulin de Benusse.

Ces formations sont de faible perméabilité avec un aquifère productif à peu productif. La qualité des eaux souterraines est bonne. Une pollution se propagerait difficilement en restant sans grande portée.

- **Zone 5** : éboulis de pente sur terrains marneux. Elle se situe entre le bois des Âges et l'autoroute.

Ces éboulis sont d'une bonne perméabilité alors que la perméabilité des marnes est faible, avec un aquifère potentiellement productif à peu productif. La qualité des eaux souterraines est bonne. En raison de la topographie, une pollution pourrait s'étendre et atteindre le réseau hydrographique.

5. L'hydrogéologie

De la structure et de la lithologie dépendent les caractéristiques hydrogéologiques. Les marnes sont pratiquement imperméables donc non aquifères et peu vulnérables à la pollution.

Les calcaires sont aquifères, car ils présentent une porosité de matrice et une porosité de diaclases et de fractures résultant de la tectonique régionale, qui ont permis le développement du karst, qui s'exprime superficiellement par des indices caractéristiques visibles sur le territoire communal : dolines, gouffres, entonnoirs, avens, pertes.

- Dolines visibles dans le Gros-Bois ;
- Gouffres et entonnoirs le long de la route départementale en direction de Villers-Buzon, gouffre de Rhin-Rhône au sud ;
- Pertes du ruisseau du Pontot au lieu-dit les Pièces qui ont fait l'objet d'une coloration ressortant à la source de la Mignonne.

6. La climatologie

Située sur les premiers reliefs du Jura externe, la commune de Pouilley-Français y subit les grandes dominantes du climat régional, climat tempéré soumis à deux influences :

- Continentale, caractérisée par une grande amplitude thermique annuelle, hivers rudes et étés chauds ;
- Océanique, marquée par une pluviosité élevée et une répartition annuelle assez régulière des précipitations sous l'influence des vents du sud-ouest.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1 100 millimètres. Les jours de neige sont peu nombreux, de 10 à 12 jours par an. La température moyenne annuelle est de 10° 1 C, le mois de janvier est le plus froid avec une moyenne de 2° C.

7. La végétation

L'observation de la végétation permet de relever, surtout parmi la strate herbacée, un bon nombre d'espèces classées en deux groupements.

1. Les groupements arborés qui sont des ensembles végétaux comprenant au moins une strate arborescente ou arbustive telle forêt, haie et bosquet.

Les quatre massifs arborés, le *bois de Servole*, le *bois des Âges*, le *Gros-Bois* et le *bois de la Mignonne* présentent le même groupement dominant de chênes, *arbres de nos forêts de 20 à 40 mètres de haut, pouvant vivre plus de 500 ans, fournissant un bois blanc serré et dur, à fleurs mâles en chatons distinctes des fleurs femelles, qui donnent les glands*, de charmes, *arbres forestiers très communs qui peuvent atteindre 20 mètres de haut en France, son aptitude à supporter la taille permet de lui faire prendre, dans les charmilles et les haies, des formes variées* et de hêtres, *arbre forestier à bois blanc et à feuilles caduques, dont les fruits ou faines sont contenus dans une cupule épineuse s'ouvrant en quatre valves, le foyard a le tronc droit, l'écorce lisse grisâtre, pouvant atteindre 140 ans.*

Les espèces arborescentes sont constituées de chênes pédonculés, de chênes sessiles, de hêtres, de charmes et de merisiers, *arbres fruitiers du genre prunus, très voisins du cerisier, mais dont le fruit (merise) est âpre et n'est employé qu'en confiserie et dans les liqueurs*. Les quatre massifs comptent tous de petits groupes de résineux issus de plantation : sapin, *arbre à feuillage persistant qui possède des aiguilles courtes, aplaties, alternes, disposées des deux côtés du rameau comme les dents d'un peigne* et épicéa, *grand arbre voisin du sapin, pouvant atteindre 30 à 40 mètres de haut et un mètre de diamètre, à aiguilles vertes sur les quatre faces, à cônes pendants et tombant entier sur le sol à maturité*. Le bosquet situé au sud du *bois de Servole* est le seul à compter une petite population de mélèzes, *arbres à port pyramidal, à feuilles caduques insérées en touffes, à fruits ou cônes dressés*. Au sud du village, des pins sylvestres, *arbres résineux, pouvant atteindre 40 mètres de hauteur, portant des feuilles allongées ou aiguilles, qui servent aux reboisements et dont le bois a de nombreux usages*, se mêlent aux feuillus.

Les espèces arbustives rencontrées sont la ronce commune, *arbuste épineux et buissonnant qui est une plante envahissante dans les terrains incultes et qui produit un fruit charnu, noir et sucré*, la *mûre sauvage*, le *chèvrefeuille des bois*, *plante grimpante des broussailles, aux jolies fleurs odorantes*, le *noisetier*, *arbrisseau des régions tempérées de l'hémisphère nord, dont le fruit, la noisette se récolte à la fin de l'été*, l'*aubépine commune*, *arbrisseau épineux des haies, aux fleurs blanches ou roses*, le *houx*, *arbrisseau aux feuilles épineuses et coriaces toujours vertes, aux fruits rouges, utilisé en tournage* et le *troène*, *arbuste des jardins, aux feuilles parfois persistantes, aux grappes dressées de fleurs blanches parfumées*.

Parmi les espèces herbacées, on rencontre le *lierre*, *plante vivace, ligneuse et grimpante, qui se fixe à son support par de nombreuses racines adventives*, le *lamier jaune*, *plante herbacée à tige carrée, à feuilles rappelant celles de l'ortie, aux fleurs à deux lèvres*, l'*euphorbe des bois*, *plante toxique au latex blanc, aux fleurs en ombelles* et la *stellaire holostée*, *plante herbacée aux fleurs blanches à pétales bifides, dont une espèce est le mouron des oiseaux*. La *fougère spinuleuse*, *plante vasculaire sans fleurs ni graines, se reproduisant par des sporanges situés à la face inférieure des feuilles* pousse dans les endroits les plus humides.

2. Les groupements herbacés qui sont des ensembles dépourvus d'éléments arborescents ou arbustifs, tels les prairies de fauche ou de pâturage.

Les prairies humides sont principalement situées au nord du territoire communal. Le ruisseau temporaire de *la Masselotte*, situé dans un petit fond de vallon est bordé par une ripisylve dense, où domine le saule cendré, très commun dans les régions tempérées, où on le taille en têtard. La prairie voisine est colonisée par de grosses touffes de jonc diffus, *herbe monocotylédone à tige droite et flexible, du bord des eaux, qu'on peut utiliser en vannerie et en sparterie*.

On observe deux autres zones humides situées versant nord et versant sud de la colline que domine le *bois des Âges* : touffes de jonc, une belle colonie de massettes, *plantes du bord des eaux dont les graines plumeuses forment une gaine de velours brun autour du haut de la tige*, accompagnée d'épilobe à feuilles étroites qui sont des *œnothéracées vivaces des lieux humides, aux fleurs vivement colorées surmontant un long ovaire infère*, de bardane commune, *composée qui peut atteindre un mètre de hauteur aux fleurs violettes, dont les bractées, crochues, se prennent dans le pelage des animaux, assurant ainsi la dispersion des graines*, de cardère commun, *nom usuel du chardon à foulon ou cabaret des oiseaux, plante à feuilles cônées des fossés, atteignant 2 mètres de haut*, d'aubépine, et de prunellier, *espèce de prunier sauvage, épineux, commun dans les haies, donnant en automne de petits fruits foncés, les prunelles, dont on fait des liqueurs et une eau-de-vie*.

Parmi les prairies mésophiles, on suppose la présence d'espèces tout à fait communes dans la région : le fromental élevé, *nom usuel de l'avoine élevée, graminacée fourragère commune, vivace, pouvant atteindre 2 mètres de haut*, le pâturin des prés, *plante herbacée fréquente dans les champs, les chemins, l'ivraie vivace, graminacée envahissante, qui concurrence dans les cultures, les céréales comestibles* et la crételle des prés, *graminacée fourragère des montagnes, croissant en touffes*. On rencontre aussi la renoncule âcre, *nom usuel du bouton d'or, herbe aux fleurs jaunes, toxique, très commune dans les prés*, l'oseille sauvage, *plante potagère dont on consomme les feuilles, qui se servent en purée ou en chiffonnade*, le plantain lancéolé, *plante herbacée qui fournit des graines pour les oiseaux des volières*, la carotte sauvage, *ombellifère bien connue à la racine pivotante*, le trèfle, *papilionacée fourragère très commune, aux feuilles trifoliolées, aux fleurs blanches, rouges ou violacées* et la pâquerette, *petite composée extrêmement commune dans les prairies de France, et qui fleurit à peu près toute l'année*. On note aussi la présence de liondent hispide, *qui n'est autre que le pissenlit*, d'achillée millefeuille, *plante de la famille des composées, dont les feuilles, extrêmement découpées, sont réputées hémostatique*, d'ail, *plante de la famille des liaciées utilisée comme assaisonnement* et de pimprenelle sanguisorbe, *rosacée aromatique aux fleurs rouges en épis, et dont les jeunes feuilles servent de condiment*.

8. La ripisylve

Dans les zones plus humides, particulièrement en bordure des ruisseaux du Pontot et du Chaucheu, se développe une forêt de type aulnaie. L'aulne glutineux, *arbre aux feuilles rondes, des lieux humides, très drageonnant, aux racines fixatrices d'azote, au bois utile en ébénisterie et pour les ouvrages immergés* accompagné du tremble, *peuplier de 15 à 20 mètres de haut, qui drageonne abondamment et dont les feuilles tremblent au moindre souffle, son bois est utilisé comme pâte à papier et comme combustible de boulange*, du frêne, *arbre forestier à feuilles pennées, et dont les fruits sont des samares ; le frêne élevé fournit un bois dur, élastique, dont on fait des tonneaux, des montants d'échelles et des manches à outils*, du bouleau blanc, *arbre des régions froides et tempérées, caractérisé par son écorce blanche parcheminée, sa houppes haute et peu serrée, ses minuscules feuilles triangulaires*, domine. Les espèces arbustives sont constituées par les aubépines et par un feutrage de ronce. Pour les ruisseaux de la Masselotte et de Rougeterre, la ripisylve est essentiellement constituée par le saule cendré.

9. La faune

Bien des groupes sont observables particulièrement en été le long des ruisseaux, espèces inféodées aux milieux humides. Les Odonates, *ordre d'insectes, comprenant les libellules et les autres insectes aux ailes riches en nervures, aux gros yeux, aux pattes incapables de servir à la marche, aux mœurs carnassières, et dont la larve est aquatique et respire par des branchies rectales*, les Plécoptères, *ordre d'insectes allongés, aux téguments mous, aux ailes repliées, dont la larve est aquatique et respire par des branchies trachéennes*, les Éphéméroptères, *ordre d'insectes qui ne vit qu'un jour*.

Le territoire communal présente une relative diversité de milieux, bien qu'il ne possède pas de grandes particularités au niveau des groupements ou des espèces végétales présentes : petits massifs forestiers, prairies, haies, zones humides sont colonisées par des espèces animales différentes.

La faune des massifs forestiers se compose de groupes bien caractérisés d'oiseaux et de mammifères : les rapaces nocturnes, tels la chouette hulotte, *rapace sans aigrette, à la face ronde et plate, aux disques faciaux complets*, les oiseaux cavernicoles dont le nid est creusé dans le tronc des arbres : le pic épeiche, *oiseau grimpeur insectivore, adapté à se tenir sur les troncs d'arbre verticaux grâce à ses pattes, et aux pennes raides de sa queue, qui lui fournissent un appui*, et le grimpeur des bois, *très petit passereau ayant la queue raide et les mœurs grimpeuses des pics* ; de petits fringilles insectivores, *passereaux au bec conique, au nid en couple*, tels le pinson des arbres, *petit passereau aux teintes très vives, surtout au printemps, et qui chante agréablement*, la mésange charbonnière, *petit passereau insectivore, aux joues blanches encadrées de noir, dont les nombreuses espèces doivent être protégées comme utiles à l'agriculture* et le pouillot véloce, *petite fauvette migratrice qui revient en France dès le premier printemps* ; de nombreux chênes attirent le geai dit des chênes, *passereau de la famille des corvidés*. Les mammifères, hôtes habituels des forêts régionales qui fréquentent les bois de la commune sont le sanglier, *porcin sauvage des forêts qui vit en troupes et ne devient solitaire que dans la vieillesse* et le chevreuil, *mammifère ruminant sauvage, aux cornes courtes et peu rameuses, qui vit en couple dans les forêts*. Quelques petits écureuils, *rongeurs arboricoles, mangeurs de graines, connus pour leur longue queue touffue*, sont attirés par la présence des conifères. De petits rongeurs sont peu observables comme le loir gris, *petit rongeur européen au pelage soyeux, qui amasse des provisions en automne et dort tout l'hiver dans un trou*, le muscardin, *petit rongeur hibernant qui vit dans les noisetiers*, le mulot sylvestre, *petit rat des bois et des champs, dont le corps long de 12 centimètres, se prolonge par une queue poilue longue de 11 centimètres*, le campagnol roussâtre, *petit rat des champs, de la taille d'une souris, aux oreilles et à la queue courtes, creusant des terriers dans les champs, très prolifique et nuisible*.

Les haies sont visitées par de nombreux oiseaux. Certaines espèces vivent solitaires comme le rouge-gorge, *petit passereau des taillis, caractérisé par le plumage roux de sa poitrine* ou en petites bandes comme le moineau domestique, *oiseau passereau sociable et familier, qui circule à terre en sautillant, il ne marche jamais*. On observe également le bouvreuil pivoine, *petit passereau fringillidé ventru, à la poitrine rougeâtre, au bec court et épais*, et le chardonneret, *petit passereau aux teintes très vives, et qui aime à se nourrir des graines du chardon*. D'autres espèces peu farouches participent à la vie du village : le rouge-queue noir, *petit passereau insectivore, qui se reconnaît à sa queue noire*, les mésanges bleue et charbonnière, le bruant jaune, *petit passereau de l'Ancien Monde qui se rencontre en France*, la pie bavarde, *assez grand passereau (50 centimètres), au plumage noir à reflets métalliques, à larges taches blanches, et à longue queue, qui fait un gros nid au sommet des arbres et qui passe pour y entasser des objets brillants*, le merle noir, *oiseau connu pour son bec d'un jaune vif et pour son chant mélodieux*, l'étourneau sansonnet, *passereau insectivore à queue courte, aux formes élancées, qui vit en bande en Europe*.

Fond de vallon humide, petit étang bordé de saules, ruisseau bordé de ripisylve bien développée sont présents sur la commune pour accueillir un certain type de faune, lieux de prédilection des rousserolles turdoïdes et effarvattes, *fauvettes des roseaux, à la voix forte, au nid en coupe profonde*, qui font leur nid dans les roseaux, ainsi que la bergeronnette grise, *passereau insectivore des prés, ruisseaux et labours, appelé aussi hochequeue*, qui fréquente les abords des ruisseaux.

Les milieux ouverts, prairies et zones cultivées, permettent d'observer un nombre d'espèces d'oiseaux en vol, en chasse ou à l'affût ; des bandes de corbeaux freux, *grands passereaux noir à bec fort, dont les narines sont recouvertes de plumes raides, et qui a les*

ailes amples et longues, dépassant un mètre d'envergure, et de corneilles, petits corbeaux noir commun en France, omnivore, plus utile que nuisible, de petits faucons crécerelles en chasse, petits rapaces diurnes, au vol puissant et extrêmement rapide (280 Km à l'heure en piqué), au bec très crochu et denticulé, aux fortes serres, dressé pour la chasse, des buses, oiseaux rapaces, long de 60 centimètres environ, au plumage variable, à la queue large, grands destructeurs de rongeurs, qu'ils guettent perchés sur les clôtures à l'affût de leurs proies, des grives, passereaux chanteurs, insectivores et mangeurs de baies (raisin, genévriers), qui constituent un comestible apprécié, qui volent en groupe au-dessus des champs labourés, vastes étendues qui sont le domaine privilégié de l'alouette des champs, petit passereau grisâtre, nichant sur le sol, connu pour son chant mélodieux, et que l'on chasse au miroir.

10. Le diagnostic écologique

Pouilley-Français possède trois niveaux d'intérêt écologique plus ou moins marqué :

- Niveau 1 : grand intérêt écologique
 - La ripisylve et zones humides *la Masselotte*,
 - La ripisylve des ruisseaux : *le Chaucheu, le Pontot, le Rompré*,
 - Les vergers, haies, arbres isolant le village de l'autoroute.
- Niveau 2 : intérêt écologique marqué
 - Les massifs forestiers : les *bois des Âges*, de *Servole*, de *la Mignonne* et le *Gros-Bois*, les vergers et les arbres isolés autres que ceux de la partie nord.
- Niveau 3 : intérêt écologique limité
 - Les prairies mésophiles.